



Quelle est la signification pour Israël de la résolution du Conseil de sécurité sur Gaza?

Par [Alexandre Lemoine](#)

Mondialisation.ca, 26 mars 2024

[Observateur continental](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Nations](#)

[Unies](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté lundi une résolution sur le cessez-le-feu dans la bande de Gaza, la première depuis octobre dernier, lorsque la guerre entre Israël et le mouvement palestinien Hamas a commencé. Cette fois, aucun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité n'a utilisé son droit de veto. Néanmoins, quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de la résolution adoptée est extrêmement problématique.

Depuis le début de la guerre entre Israël et le Hamas, le Conseil de sécurité de l'ONU a examiné quatre fois des projets de résolution sur le cessez-le-feu, et à chaque fois, quelqu'un parmi le groupe des cinq membres permanents du conseil a utilisé son droit de veto. Seule la cinquième résolution, présentée au vote le 25 mars, a été adoptée: 14 des 15 membres du Conseil de sécurité ont voté pour, les États-Unis se sont abstenus. Les auteurs du document étaient les dix membres non permanents du Conseil: l'Algérie, l'Équateur, la Guyane, le Japon, Malte, le Mozambique, la Sierra Leone, la Slovénie, la Corée du Sud et la Suisse.

L'adoption de la résolution a brouillé davantage les relations entre Israël et ses alliés: le Premier ministre du pays, Benjamin Netanyahu, a annulé la visite d'une délégation prévue cette semaine à Washington. De son côté, la Maison Blanche a déclaré être déçue par cette décision. Israël a perdu sa couverture diplomatique, ce qui l'a conduit à une quasi-totale isolation sur la scène mondiale.

Le président des États-Unis Joe Biden et les membres éminents de son équipe montraient semaine après semaine qu'ils étaient à bout de leur patience à l'égard d'Israël et de ses méthodes à Gaza, [rapporte](#) la BBC. Ils adoptaient des déclarations de plus en plus fermes, exprimant leur mécontentement à la fois à Israël et au reste du monde. Et le fait que Washington n'ait finalement pas mis son veto à la résolution sur le cessez-le-feu signifie une chose: Biden a décidé que de sévères paroles à l'encontre d'Israël ne suffisaient pas.

Bien que le document adopté ne satisfasse pas pleinement les États-Unis: il diffère de la résolution américaine, récemment bloquée par la Russie et la Chine. Néanmoins, Washington n'a pas utilisé son droit de veto mais s'est simplement abstenu, et la résolution, après cinq mois d'impasse, a été adoptée sous les applaudissements généraux, [note](#) *The Guardian*.

Le Premier ministre d'Israël a déclaré que la décision des États-Unis portait atteinte à son

pays en guerre. Israël a annulé la visite des principaux conseillers de Netanyahu et d'autres officiels à Washington, ce qui a augmenté les tensions entre les deux alliés de longue date, [souligne Politico](#). La décision des États-Unis de s'abstenir plutôt que d'opposer leur veto à la résolution est à ce jour l'action la plus sévère de Washington à l'ONU contre son allié.

Après tout, cela fait longtemps que Washington défend fermement Israël à l'ONU, votant contre des dizaines de résolutions qui, à son avis, contreviennent aux intérêts de l'allié, [rappelle Bloomberg](#). « Il n'y a aucune raison de considérer cela comme une sorte d'escalade », cite l'agence le représentant de la Maison Blanche, John Kirby. « Notre politique n'a pas changé. Nous voulons toujours parvenir à un cessez-le-feu et à la libération des otages. »

Les États-Unis veulent montrer qu'il y a des limites à l'impunité d'Israël. Il doit maintenant décider s'il va mettre en œuvre la décision de la résolution, soutenue notamment par le Hamas et la Palestine.

La décision du Conseil de sécurité, contrairement aux déclarations de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice de l'ONU à La Haye, est obligatoire. Cela signifie qu'Israël et le Hamas sont désormais obligés de mettre fin aux hostilités. Mais comment le document sera mis en œuvre en pratique et quelles pourraient être les sanctions, cela reste une grande question. Le Hamas a déclaré qu'il accueillait favorablement la résolution appelant à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et était prêt à procéder immédiatement à un échange de prisonniers avec Israël. De son côté, le ministre israélien de la Défense, Yoav Gallant, a déclaré que son pays « n'a pas le droit moral d'arrêter la guerre à Gaza » tant que tous les otages ne sont pas rentrés chez eux.

Alexandre Lemoine

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Alexandre Lemoine](#), [Observateur continental](#), 2024

Articles Par : [Alexandre Lemoine](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez

demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca